

MERTERT-WAASSERBILIG

Commune
de MERTERT

Affaire suivie par:

Caroline GRÄFF

T 740016-120

E caroline.graeff@mertert.lu

Appel à candidatures

Conformément à la loi du 18 décembre 2009 portant organisation de l'aide sociale, le collège des bourgmestre et échevins procède à un appel de candidatures pour pourvoir à **un poste de représentant de la commune de Mertert en tant que membre du conseil d'administration de l'Office Social régional**, avec siège à Grevenmacher et regroupant les communes de Biber, Flaxweiler, Grevenmacher, Manternach, Mertert et Wormeldange.

Les candidats doivent remplir les conditions légales pour être éligibles au conseil communal.

Le mandat portera à partir de sa nomination par le Conseil communal et jusqu'au 31 décembre 2025.

Ne peuvent faire partie du conseil d'administration :

- les fonctionnaires et employés du Ministère de l'Intérieur ainsi que du Ministère ayant l'aide sociale dans ses attributions,
- les bourgmestres et les échevins,
- les membres du personnel de l'office social commun,
- les membres du personnel des communes qui sont desservies par l'office social commun.

Les candidatures doivent être adressées au collège des bourgmestre et échevins, b.p. 4 L-6601 Wasserbillig pour le 8 octobre 2024 au plus tard.

Les candidatures renseigneront les nom, prénom, matricule nationale, lieu de naissance, lieu de résidence, état civil et profession du candidat.

Wasserbillig, le 23 septembre 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Jérôme LAURENT
Bourgmestre



Jean-Louis DUARTE
Secrétaire communal